AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0676
FR0000060170-FS0284

14 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SIRAGA

(Alternext)

Par courrier reçu le 13 juin 2013, la société de droit saoudien Al Ayuni Investment and Contracting Company (P.O. Box 4727 Riyadh 11412 Arabie Saoudite)[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 mai 2013, le seuil de 90% du capital de la société SIRAGA[2], puis, le 5 juin 2013 le seuil de 90% des droits de vote de la société SIRAGA[2], et en hausse, le 7 juin 2013, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société[3] et détenir à cette date 730 574 actions de cette société représentant autant de droits de vote, soit 95,37% du capital et des droits de vote de la société[4].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions SIRAGA dans le cadre de l'offre publique simplifiée initiée par Al Ayuni Investment and Contracting Company[5].

[1] Société contrôlée par la famille Al Ayuni.
[2] Société transférée d'Euronext sur Alternext le 6 décembre 2010.
[3] Cf. D&I 213C601 du 29 mai 2013, D&I 213C0637 du 6 juin 2013 et D&I 213C0643 du 10 juin 2013.
[4] Sur la base d'un capital composé de 766 022 actions représentant 766 023 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[5] Cf. notamment D&I 213C0648